



PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 18 Septembre 2019

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël - Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël - M. GIROUD Jean-Claude - Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - Mme JOUBERTEAU Yolande - Mme RASPIENGEAS Laëtitia - M. SAUVAGE Éric - Mme TEIXEIRA Andréia - M. SOULAINÉ Guy - Mme JUTARD Marinette

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à M. BLUTEAU Joël
- Mme SURAUD Rose-Marie a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène
- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Mme RASPIENGEAS Laëtitia

ABSENT :

- M. FLEURY Bastien

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance	1
Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2019	2
Création d'un poste d'auxiliaire pour le service technique et tableau des effectifs (délibération n°2019-0105)	2
Avenant programme voirie phase 1 (délibération n°2019-0106)	3
Avenant programme voirie phase 2 (délibération n°2019-0107)	3
Décisions modificatives :	3
Avenants voirie (délibération n°2019-108)	3
Dépôt de garantie voirie (délibération n°2019-109)	3
Dissolution du Syndicat Mixte des Transports Scolaires (délibération n°2019-110)	4
Choix des entreprises travaux boulangerie	4
Levé topographique Rue du Moulin Blanc et Rue du Moulin Rouge (délibération n°2019-111)	4
Plateau surélevé Route de la Rivière Vendée :	4
Bail précaire parcelle AH.17 (délibérations n° 2019- 0112)	5
Infos déclarations d'intention d'aliéner	5
Questions diverses	5

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance.

Monsieur le Maire de mande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter ce point à l'ordre du jour :

- Bail précaire parcelle AH.17 entre la Commune et M. YACHIR Fabrice

Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2019

Le procès-verbal du 25 juillet 2019 est adopté par 13 voix pour et 1 abstention, Mme JUTARD n'ayant pas eu connaissance du procès-verbal du 25 juillet .

Création d'un poste d'auxiliaire pour le service technique et tableau des effectifs (délibération n°2019-0105)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'embauche un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois renouvelable en application des dispositions de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Le coût annuel de cette embauche est de 27.300,00 €.

Le Conseil Municipal, approuve cette embauche, et, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs suivant au 1er octobre 2019 :

<u>AGENTS TITULAIRES</u>	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectifs pourvus	Dont temps complet	Dont temps non complet
<i><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></i>					
Rédacteur.....	B	1	1	1	
Adjoint administratif.....	C	2	2	2	
<i><u>FILIERE TECHNIQUE</u></i>					
Adjoint technique.....	C	8	8	5	3 (22h, 25h,30h)
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe.	C	1	1	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	
<i><u>FILIERE CULTURELLE</u></i>					
Assistant de conservation.....	B	1	1	1	
<i><u>FILIERE ANIMATION</u></i>					
Adjoint d'animation.....	C	1	1	1	
<u>TOTAL</u>		15	15	12	3

<u>AGENTS NON TITULAIRES</u>	Catégorie	Effectif	Effectif pourvu	Motif du contrat
<i><u>FILIERE TECHNIQUE</u></i>				
Adjoint technique.....	C	1	1	article 3, alinéa 3 – loi du 26/01/84
<i><u>APPRENTI</u></i>				
		1	1	

TOTAL		2	2	
--------------	--	----------	----------	--

Avenant programme voirie phase 1 (délibération n°2019-0106)

L'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, titulaire du marché « programme voirie 2019, phase 1 » a transmis un avenant suite à des modifications du marché. Cet avenant se résume par une plus value de 18 795,80 € HT pour les travaux du chemin rural du Contreboth de Vix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire, à signer cet avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE ce qui monte le marché à 152.895,50 € H.T..

Avenant programme voirie phase 2 (délibération n°2019-0107)

L'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, titulaire du marché « programme voirie 2019, phase 2 » a transmis un avenant suite à des modifications du marché. Cet avenant se résume par une plus value de 9 643,20 € HT et une moins value de 4.290,00 € H.T. pour les travaux du chemin rural du Contreboth de Vix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire, à signer cet avenant avec l'entreprise EIFFAGE pour un total de plus value de 5.353,20 € H.T. ce qui monte le marché à 51.505,20 € H.T..

Décisions modificatives :

DM n° 3 Budget Commune : Avenants voirie (délibération n°2019-108)

Une subvention dans le cadre des travaux de voirie de Marais a été accordée pour un montant de 42 730,60 € et une subvention du contrat Vendée Territoire pour le programme voirie d'un montant de 10 000,00 €. Ces subventions inscrites en recettes par cette décision modificative vont augmenter la ligne travaux de voirie 2315.

Les travaux du Pont de la Rotte ont été augmentés de 13 000,00 €, il convient donc d'augmenter l'opération 59 de ce montant-là. Le reste des subventions va augmenter l'opération 18 voirie.

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement				
1323				52 730,60 €
2315 op.59		13 000,00 €		
2315 op. 18		39 730,60 €		

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
VALIDE la décision modificative n°3 du budget commune.

Dépôt de garantie voirie (délibération n°2019-109)

Le dépôt de garantie pour l'entreprise Eiffage, titulaire des travaux de voirie s'élève à 8 045,98 € pour la phase 1 et à 3 369,12 € pour la phase 2. Ces montants ont été prévus au compte 2315 op. 18 du budget primitif mais doivent s'inscrire au compte 238. Il convient donc de prendre la délibération suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement				
2315 op.18	11 415,10 €			
238		11 415,10		

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
VALIDE la décision modificative n°4 du budget commune.

Dissolution du Syndicat Mixte des Transports Scolaires (délibération n°2019-110)

La commune de L'ILE D'ELLE a reçu 4 450,43 € suite à la dissolution du syndicat mixte des transports scolaires sud-ouest Fontenay-le-Comte. Il convient donc d'inscrire cette somme en recettes de fonctionnement ligne 002 et d'équilibrer par une dépense de fonctionnement au compte 60632

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section de fonctionnement				
002				4 450,43 €
60632		4 450,43 €		

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
VALIDE la décision modificative n°5 du budget commune.

Choix des entreprises travaux boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 11 lots sur 15 sont infructueux concernant les travaux de la boulangerie. Un nouvel appel a été lancé. Le dépôt des candidatures est fixé jeudi 10 octobre.

La commission d'appels d'offres a retenu l'entreprise SAPA pour le lot 3, l'entreprise SARL GALLO pour le lot 6, l'entreprise SARL BROSSET pour le lot 8 et l'entreprise SARL Claude BETARD pour le lot 12. Le Conseil Municipal se prononcera sur l'ensemble des lots après le résultat du deuxième appel d'offres.

Levé topographique Rue du Moulin Blanc et Rue du Moulin Rouge (délibération n°2019-111)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VERONNEAU, géomètre à Fontenay le Comte, d'un montant de 2.070,00 € H.T. (2.484,00 € TTC) relatif au levé topographique de la Rue du Moulin Rouge et de la Rue du Moulin Blanc en vue des aménagements de voirie en relation avec l'aménagement du parking du collège.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Plateau surélevé Route de la Rivière Vendée :

Suite à la demande de M. FLEURY Stéphane, domicilié Route de la Rivière Vendée, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 2 devis pour la confection d'un plateau surélevé.

Il demande au Conseil Municipal s'il désire délibérer sur la confection d'un plateau surélevé Route de la

Rivière Vendée, prenant l'entière responsabilité si un accident devait se produire, ou bien s'il souhaite entamer une étude en demandant à l'agence routière et à la commune du Gué de Velluire de s'associer pour remédier à une vitesse excessive sur cette voie.

Le Conseil Municipal décide d'entamer une étude avec l'Agence Routière Départementale et de demander à la Commune du Gué de Velluire si elle désire s'y associer.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces travaux peuvent être subventionnés par une subvention du Département provenant des amendes de police à hauteur de 20 % sur le hors taxes. Cependant les travaux ne pourront pas être effectués dans l'immédiat. Une dérogation pourra être demandée pour démarrer les travaux début 2020.

Bail précaire parcelle AH.17 (délibérations n° 2019- 0112)

Monsieur YACHIR Fabrice se propose d'occuper la parcelle AH.17 située à côté du restaurant « Le resto d'Elle » autrefois occupée par Mme SIME Suzanne et sollicite le conseil municipal pour obtenir un bail précaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accorde à Monsieur YACHIR Fabrice un bail précaire concernant la parcelle AH 17 pour 3 a 67 ca à compter du 1er octobre 2019. Le bail sera annuel et renouvelable. Il mandate Monsieur le Maire pour signer ledit bail.

Infos déclarations d'intention d'aliéner

Vente de M. DA COSTA SAMPAIO Mario : pas de préemption

Vente de Mme DIGNE Marie-Dominique : pas de préemption

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des divers travaux en cours sur la commune :
 - Travaux au cimetière dans le cadre du Plan d'Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
 - Les travaux de déconstruction de l'ancienne briquèterie Route de Fontenay ont débuté
 - Les divers travaux de voirie sont en cours sur la commune
- Monsieur le Maire a reçu le Directeur de l'entreprise HUHTAMAKI qui l'a informé d'une première mesure prise pour atténuer le bruit. Cela semble efficace, aux dires de la population. Les travaux continuent.
- Le rapport Vendée Eau 2018 est consultable en mairie
- Le rapport Trivalis 2018 est consultable en Mairie
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour le regroupement des points d'ordures ménagères et sacs jaunes. Ce projet sera mis en place après une large information auprès des usagers.

Séance levée à 21h15